

**Réponse de la municipalité au
postulat de Mme Jeannette Weber
intitulé « Qu'entreprend la
municipalité contre le « littering »
dans notre commune ? »**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mercredi 2 juillet à 19h30
Bâtiment communal: salle de conférence Lausanne

Municipaux responsables: M. Olivier Fargeon, Mme Christine Girod

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 12 décembre 2013, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Jeannette Weber intitulé « Qu'entreprend la municipalité contre le « littering » dans notre commune ? » est la suivante:

« Force est de constater que des déchets trainent partout et que cela ne reflète pas la meilleure des images pour notre commune; je me permets d'intervenir à ce sujet.

Il y a quelques temps déjà, notre collègue M. Lino Finini est intervenu pour stipuler la problématique des déchets laissés à la plage.

Nous retrouvons les mêmes problèmes autour de la gare, où les gens laissent des bouteilles, des paquets de cigarettes, des emballages de nourriture et j'en passe.

Même scénario au skatepark et aux alentours des écoles.

Dans plusieurs quartiers on observe régulièrement des déchets de toute sorte (meubles, télévisions, etc.) à côté des containers.

Cette situation peut générer un sentiment d'insécurité et de négligence vis-à-vis de la population.

C'est les raisons pour lesquelles je demande à la municipalité de nous faire un rapport qui mentionne les mesures qui seront entreprises, ainsi que de chercher des solutions afin de remédier à ces problèmes de littering et nous proposer des actions concrètes. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

On désigne par l'anglicisme « littering » l'abandon sauvage de déchets en dehors des réceptacles réservés à cet effet. Cette problématique n'est pas nouvelle. Depuis quelques années son ampleur tend à augmenter à Gland comme ailleurs en Suisse. Elle va bien au-delà de l'élimination du simple déchet en tant que tel puisque bien souvent les équipements de récolte (poubelle, cendrier,...) sont généralement disponibles en suffisance sur le domaine public. Il s'agit d'un phénomène social dont les causes sont multiples et liées de manière plus ou moins étroite suivant les endroits considérés et leurs fonctions respectives.

La municipalité est consciente que l'image d'une ville souillée est négative en contribuant notamment à un environnement déplaisant et un sentiment d'insécurité. Face à ce constat, elle a souhaité mettre en place un groupe de travail.

Commission « littering »

Suite à une forte prise de conscience du problème rencontrée courant 2013, une commission «littering » a été mise en place par la municipalité. Son objectif est d'établir, dans un premier temps, un diagnostic du problème sur le territoire glandois puis d'étudier et proposer des mesures et des actions permettant d'y remédier.

Au vu de la problématique soulevée, un large éventail de protagonistes, comprenant non seulement des collaborateurs communaux mais également du personnel extérieur, a été invité à participer à ce groupe de travail. Ainsi, outre plusieurs représentants de la municipalité, le service infrastructures et environnement (y compris un délégué de la voirie et des espaces verts), le service bâtiments et urbanisme (y compris un délégué des concierges), le service de la population ainsi que la gendarmerie cantonale et le travailleur social de proximité constituent cette commission. Dans une prochaine étape, il est également prévu d'y intégrer un ou plusieurs représentants des écoles.

Diagnostic « littering » à Gland

Dans un premier temps, la commission a ciblé les lieux et les périodes où le phénomène de « littering » est fortement marqué et perceptible. Ainsi, plusieurs points sensibles ont pu être localisés au sein de la commune.

Parmi ceux-ci, il est indiqué de mentionner qu'une quantité importante de déchets est fréquemment abandonnée à la plage publique de la Falaise lors de la période estivale. Ce constat se vérifie essentiellement le matin durant les week-ends ou en semaine après la pause de midi. La place de la gare est également victime de ces désagréments avec une accumulation de déchets plus importante durant les week-ends.

En parallèle, malgré l'installation de conteneurs à tri, la nouvelle place de pique-nique d'« En Ruyre » souffre, selon une fréquence très aléatoire, de dépôts sauvages de détritiques divers et le skatepark voit depuis son ouverture ses abords continuellement juchés de déchets.

Enfin, le phénomène de « littering » se rencontre également dans les écoles, notamment au collège des Tuillières lors des pauses de midi et dans les autres sites de façon ponctuelle le soir ou les week-ends.

Mesures et actions prévues en 2014

Au vu de la disparité des lieux concernés par ce phénomène, il serait malheureux et de surcroît inexact de stigmatiser une classe de la population comme étant responsable de ces actes. Face à ce constat, la commission « littering » a jugé utile, dans un premier temps, de privilégier des actions de prévention. A cet effet, elle a convenu en premier lieu d'œuvrer par le biais d'une campagne d'affichage destinée à l'ensemble de la population.

D'autre part, dans le but de sensibiliser de manière plus ciblée les personnes susceptibles de commettre du « littering », le recours à une présence ponctuelle sur le terrain dans les lieux sensibles a également été retenu en sollicitant les ambassadeurs de l'IGSU (Communauté d'intérêts pour un monde propre). Ces derniers, sur demande, sillonnent les villes intéressées en y renseignant les passants et en veillant à ce qu'aucun détritique, mégot ou encore emballage pour boissons ne traîne en dehors des poubelles.

Ces deux mesures sont soutenues par l'IGSU qui dispose déjà d'une large expérience acquise dans de nombreuses villes de Suisse. Elles ont également l'avantage d'être des actions totalement gratuites.

Actuellement en cours, ces différentes actions de sensibilisation ont débuté avec l'arrivée du printemps à la fin du mois d'avril et se prolongeront jusqu'à la fin de l'été. Elles se caractérisent par les échéances suivantes:

- communication dans les médias d'une campagne d'affichage sur le thème du « littering » (fin avril);
- première campagne d'affichage sur les panneaux officiels de la commune, aux piliers publics, dans les écoles et les endroits concernés par le problème (fin avril);

- présence des ambassadeurs de l'IGSU dans la cour du collège de Grand-champ (8 mai 2014);
- présence des ambassadeurs de l'IGSU lors de l'inauguration de la fresque du skatepark (10 mai 2014);
- 2^{ème} campagne d'affichage sur les panneaux officiels de la commune, aux piliers publics, dans les écoles et les endroits concernés par le problème (fin août);
- présence des ambassadeurs de l'IGSU sur les sites de la gare, de la plage de la Falaise et de la place de pique-nique « En Ruyre » (fin août).

Afin d'endiguer les désagréments rencontrés sur la place de la gare, les enseignes et commerces situés dans ce périmètre ont également été sensibilisés. A l'image de ce que font certaines grandes enseignes, notamment dans la restauration rapide, il a été convenu qu'elles effectuent par leurs propres soins un nettoyage méthodique des déchets issus de leur activité qui joncheraient encore le domaine public avant leur ouverture respective.

Rappelons encore que, depuis de nombreuses années, la commune participe à une autre action sur la problématique des déchets sauvages en collaboration avec l'Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse. En effet, pour la 8^{ème} année, le 22 mars dernier, une journée dévolue au nettoyage du sentier des Toblerones s'est déroulée. De surcroît, cet événement est intégré dans l'opération « coup de balai » parrainée par la COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) qui se déroule à l'échelle de la suisse romande et dont le but est de rassembler la population autour de la thématique des déchets.

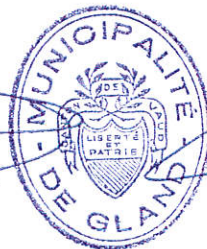
Conclusions

La municipalité a souhaité tout d'abord axer ses actions sur le principe de la sensibilisation. Elle portera une attention particulière sur les résultats des premières mesures consenties. A cet effet, la commission « littering » ne manquera pas d'établir un bilan de cette opération et, le cas échéant, de proposer la poursuite de ces actions sur le moyen terme. En parallèle, elle étudiera également la pertinence de mettre en œuvre d'autres mesures qui permettraient d'améliorer la situation, dans le cas où la sensibilisation devait s'avérer insuffisante. A cette occasion, l'axe de répression sera notamment évalué car ce dernier permet parfois de convaincre les derniers récalcitrants insensibles à la prévention. Pour cette raison, la municipalité restera attentive à la réflexion cantonale permettant de sanctionner les infractions mineures par des amendes d'ordre. A ce jour, un texte législatif est dans les mains du Conseil d'Etat et sera prochainement validé devant le Grand Conseil.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

G. Cretegny



Le secrétaire:

D. Gaiani